

OCTOBRE 2021

**Commentaires sur le projet  
de décret relatif aux bilans  
simplifiés d'émissions de gaz à  
effet de serre**



A Lyon le 28/10/2021

**Objet : commentaires sur le projet de décret relatif aux bilans simplifiés d'émissions de gaz à effet de serre.**

Le projet de décret apporte comme nouveauté l'établissement d'un bilan simplifié des émissions de gaz à effet de serre pour les personnes morales de droit privé bénéficiant des crédits ouverts par la loi de finance pour 2021 au titre de la mission « Plan de relance ».

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre doit inciter les consommateurs, entreprises, collectivités et particuliers, à agir en faveur du combat contre le réchauffement climatique. Elle doit les inciter à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à soutenir la transition énergétique.

L'achat volontaire d'une électricité de source renouvelable fait partie du champ d'action qui s'offre aux consommateurs. Cette méthodologie doit inciter les consommateurs à cette action.

**Point de vigilance : il est nécessaire d'avoir une méthodologie alignée sur les standards internationaux.**



L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) propose une méthodologie de calcul de l'empreinte carbone : la méthode Bilan Carbone®.

Cette méthode présente trois cas de figure relatifs à la consommation d'électricité renouvelable :

- >> L'autoconsommation en circuit fermé peut intégrer un bilan carbone ;
- >> L'autoconsommation avec revente sur le marché intègre les émissions évitées ;
- >> La couverture de sa consommation par des GO intègre un simple plan d'action mais n'influe pas la comptabilité des émissions étant donné qu'il est obligatoire d'utiliser le mix moyen français pour l'électricité.

Cette méthode différencie l'autoconsommation **sans prendre en considération l'utilisation de garanties d'origine (GO)**, et préfigure cette disparité en différenciant les réductions de l'empreinte carbone et émissions évitées. De plus elle re-lègue l'utilisation de GO au sein d'un simple plan d'action. **Elle ne reconnaît donc pas la preuve légale que constitue la garantie d'origine (GO).**

Ce parti pris est **une raison du faible taux de consommation volontaire d'électricité renouvelable en France**. Celui-ci fut d'à peine **13% en 2020** quand la moyenne européenne fut de 28%. En conséquence, la France inonde le marché européen des GO (particulièrement depuis la réalisation d'enchères par l'Etat en 2019), détruit toute valeur des garanties d'origine à l'échelle européenne, et en conséquence retarde les signaux d'investissement dont pourrait bénéficier l'ensemble du réseau électrique européen.

**La France porte donc la lourde responsabilité de nuire à la transition énergétique du réseau européen d'électricité.**



**Reconnaitre l'utilisation de GO est la norme internationale.** C'est la préconisation du GHG Protocol prenant en considération la nature contractuelle et l'effort financier associé en faveur des énergies renouvelables. Le CDP, une ONG qui incite les entreprises dans le monde à faire la transparence sur leur empreinte carbone, fustige l'ADEME et appelle au boycott de sa méthode de calcul dans sa note technique sur les émissions liées au scope 2.

Pour que la méthode de calcul du bilan des émissions de gaz à effet de serre ait un effet incitatif sur la participation des consommateurs à la transition énergétique, **l'Ademe doit s'éloigner des critères retenus par la méthode Bilan Carbone®** et proposer une méthode reconnaissant le mécanisme légal de traçabilité de l'électricité dont l'outil est la Garantie d'Origine.

**Nous demandons à l'Ademe de s'aligner sur les standards internationaux déterminés par le GHG Protocol** afin de permettre aux entreprises françaises de s'engager en confiance dans les actions leur permettant de soutenir la transition énergé-



# A propos de l'association QuiEstVert :

QuiEstVert est une association regroupant des acteurs du marché de l'électricité de source renouvelable et dont la mission est de faire la promotion de la consommation volontaire d'électricité verte en France.

Son objectif est de faire la France le 1er consommateur d'électricité verte en Europe afin d'inciter à la transition énergétique du réseau électrique européen.

**Retrouvez l'ensemble et  
nos propositions et actions  
sur notre site :**

**[www.quiestvert.fr](http://www.quiestvert.fr)**



[www.quiestvert.fr](http://www.quiestvert.fr)

QuiEstVert - Association à but non lucratif enregistrée à la Préfecture de Lyon - Numéro RNA W691100695